Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2018/97

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DÉCEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°3 ANNEXE - EXERCICE 2018

➲ **le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 décembre 2018 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

Vu *le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,*
Vu *les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

Le quorum étant atteint,
Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,

➢ *Après en avoir délibéré,*

➲ ***APPROUVE le budget annexe rectificatif n°3 - exercice 2018,*** **selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**
• Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;
• Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;
[tels que figurant en « budget rectificatif n°3 - exercice 2018 » joint à la présente délibération (cf. p. n°62)]

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 décembre 2018.

Nombre de membres présents	**24**
Nombre de membres représentés	**11**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**35**
Nombre de votes pour	**35**
Nombre de votes contre	**0**

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le :31/01/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 18/01/2019